



Valence, le 20 avril 2020

Covid 19 : L'association fait le point sur la situation

L'épidémie de coronavirus est une catastrophe mondiale. Le confinement indispensable et généralisé est difficile à vivre pour tous. Mais il y a des effets positifs.

La réduction drastique des déplacements s'accompagne d'une baisse de la pollution et dans nos villes du plaisir de se déplacer à pied et à vélo dans un environnement enfin apaisé. Même si nous déplorons que beaucoup de conducteurs roulent trop vite dans des rues bien dégagées.

Afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes plus nombreux suite à la réduction des transports en commun, et leur permettre de garder leur distance de sécurité contre la propagation du virus, il est nécessaire de réduire la place de la chaussée affectée aux voitures.

Beaucoup de villes, comme Mexico, Bogota, New York ou Berlin, et en France comme Paris, Lyon, Rennes, Montpellier, Grenoble, etc., profitent de cette situation pour redéfinir un nouveau partage de l'espace urbain. Pierre Serne, président du « Club des Villes et territoires cyclables », a été chargé par la ministre des Transports de coordonner les initiatives destinées à favoriser les déplacements à bicyclette d'ici le 11 mai et au-delà.

Dans ce contexte REVV demande que localement soient mises en œuvre les dispositions suivantes :

- La remise en service des Libélos, à l'instar des vélos en libre-service à Paris et Lyon
- Le retour aux horaires normaux des bus Citéa
- La réalisation d'« aménagements tactiques » en allouant des voies de circulation automobiles aux piétons et vélos, en priorité sur le pont Mistral et sur d'autres voies du même type, utilisées pour les déplacements domicile-travail.
- La création et l'élargissement d'espaces réservés (trottoirs, bandes cyclables) permettant aux piétons et cyclistes de circuler en respectant les distances de sécurité, notamment pour compenser la fermeture des parcs et jardins
- Le respect strict par les autorités locales et la police des dispositions légales du décret du 23 mars 2020, qui n'interdisent pas l'usage du vélo

REVV demande à ce que ces mesures soient appliquées le plus tôt possible, pour que, lors de la sortie progressive du confinement, l'on puisse se déplacer en sécurité à pied et à vélo et éviter ainsi le retour d'une circulation automobile incontrôlée synonyme d'insécurité et de pollutions.

<https://www.afp.com/fr/infos/334/apres-le-deconfinement-tous-velo-doc-1qo45q1>

REVV se tient à la disposition des élus et techniciens pour les aider à modifier le partage des rues, et à cette fin a mis en ligne sur son site revv-valence.org un dossier avec des propositions concrètes et détaillées.

Contacts presse :

Anne-Marie GHEMARD, 06 76 08 62 47
Jean-Luc ARNOD, 06 07 39 92 00